

REJOIGNEZ UNE
COOPÉRATIVE QUI VALORISE
LE DÉVELOPPEMENT DES
PRODUCTIONS AGRICOLES
FRANÇAISES.



DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SUR 3 ANS POUR VOUS AIDER À VOUS INSTALLER

SOUSCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

La **libération immédiate du capital social*** est effective dès l'adhésion. Vous pouvez ainsi bénéficier sans délai des intérêts aux parts et des dividendes le cas échéant.

SEMENCES

Les semences étant l'une des charges de l'itinéraire technique les plus importantes, Tereos vous accompagne en décalant en intégralité (100%) le paiement en novembre.

La **remise** accordée sur les semences est valorisée à 30%** l'année de l'adhésion, 20% en N+1 et 10% en N+2 avant de repasser à la remise coopérateurs les années suivantes.

COPRODUITS

Fertilisation & entretien du sol

Une **remise** de 5%** sur le chiffre d'affaires réalisé et consolidé est accordée pour l'achat de vinasses, écumes, terres.

Nutrition animale & méthanisation

Une **remise** de 5%** sur le chiffre d'affaires réalisé et consolidé est accordée pour l'achat de produits et coproduits destinés à la nutrition animale et la méthanisation.

**Contre échéancier de paiement sur 5 ans.*

***La part de la remise dépendra du niveau de détention de parts sociales du nouveau coopérateur dans la société.*

UNE QUESTION ?
ENVOYEZ VOS DEMANDES SUR
AGRICOLE@TEREOS.COM



OU FLASHEZ CE QR CODE !